

AVIS PUBLIC – Calendrier 2024

Séances du Conseil Municipal de Saint-Liboire

Conformément à l'article 148 du Code municipal, voici la liste des dates prévues pour la tenue des séances ordinaires du Conseil municipal de Saint-Liboire, pour l'année 2024. Ces séances débuteront à 19 h. Toutes les séances se tiendront à la Salle du Conseil de l'hôtel de ville, située au 151, rue Gabriel, suite 102, à Saint-Liboire.

Mardi, le 16 janvier 2024

Mardi, le 6 février 2024

Mardi, le 5 mars 2024

Mardi, le 2 avril 2024

Mardi, le 7 mai 2024

Mardi, le 4 juin 2024

Mardi, le 2 juillet 2024

Mardi, le 6 août 2024

Mardi, le 3 septembre 2024

Mardi, le 1^{er} octobre 2024

Mardi, le 5 novembre 2024

Mardi, le 3 décembre 2024

Note : Le Conseil peut modifier ce calendrier au cours de l'année. La population en sera alors avisée par l'envoi d'un nouvel avis public.

Donné à Saint-Liboire, ce 7 novembre 2023.

Nadine Lavallée,
Directrice générale et greffière-trésorière